

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le cinq juin deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/05/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Elodie MARTIN, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSEE : Monique REIX – BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 – 079 : BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – DECISION MODIFICATIVE N°02

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat voté le 03 mars 2008

Vu la délibération 2008 – 069 portant décision modificative n°01 du budget de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a voté le budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat le 03 mars 2008 et que ce budget a été précédemment modifié par délibération 2008 – 069 du 17 avril 2008.

Monsieur le Président propose que les modifications inscrites dans le tableau ci-dessous soient apportées au budget primitif 2008.

Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Art	Op°	F°	Libellé	Ajout / Retrait	Art	Op°	F°	Libellé	Ajout / Retrait
2313	013	90	Annulation mandats 2008	-10 681,00	2313	013	90	Annulation mandats 2007	489 947,00
1321	013	90	Annulation titre 2007 État	40 367,00	1321	013	90	Annulation Titre État	-71 000,00
1323	013	90	Annulation titre 2007 C. Général	36 621,00	1322	013	90	Annulation Titre C. Régional	-65 466,00
					1323	013	90	Annulation Titre C. Général	-6 800,00
4581	013	90	Dépenses sous mandat	500 628,00					
					4582	013	90	Recettes sous mandat	220 664,00
20441	013	90	Sub Equipement Org Public (O)	279 964,00					
					4582	013	90	Recettes sous mandat (O)	279 964,00
2317	016	95	Travaux bâtiment OTSI	410,00					
				847 309,00					847 309,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la décision modificative n°02 du budget général de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 06 juin 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture



Imprimer

Objet de l'acte : BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - DECISION MODIFICATIVE N.2

Date de transmission de l'acte : 10/06/2008

**Date de réception de l'accusé
de réception :** 10/06/2008

Numéro de l'acte : 2008-079 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20080605-2008-079-DE

Date de décision : 05/06/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires